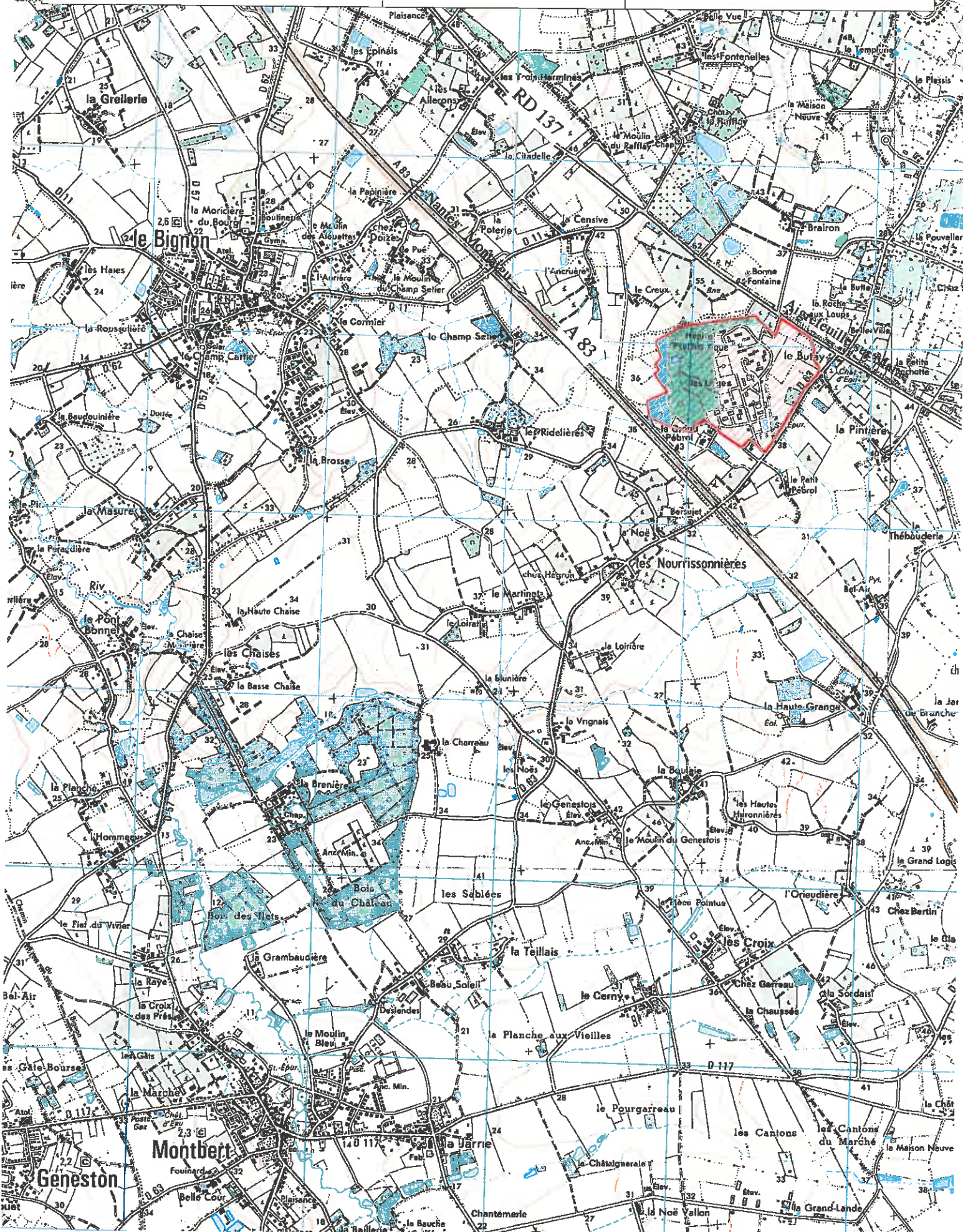


Plan de localisation





Parcelle agricole, en bordure RD 63



Bois en partie Sud-Est



Bois en partie Ouest du site



Espace vert dans le site



Commune de MONTBERT
Département de la Loire-Atlantique

Maître d'ouvrage:
Communauté de Communes
de GRANDLIEU

PARC D'ACTIVITES DE LA BAYONNE

AVANT PROJET

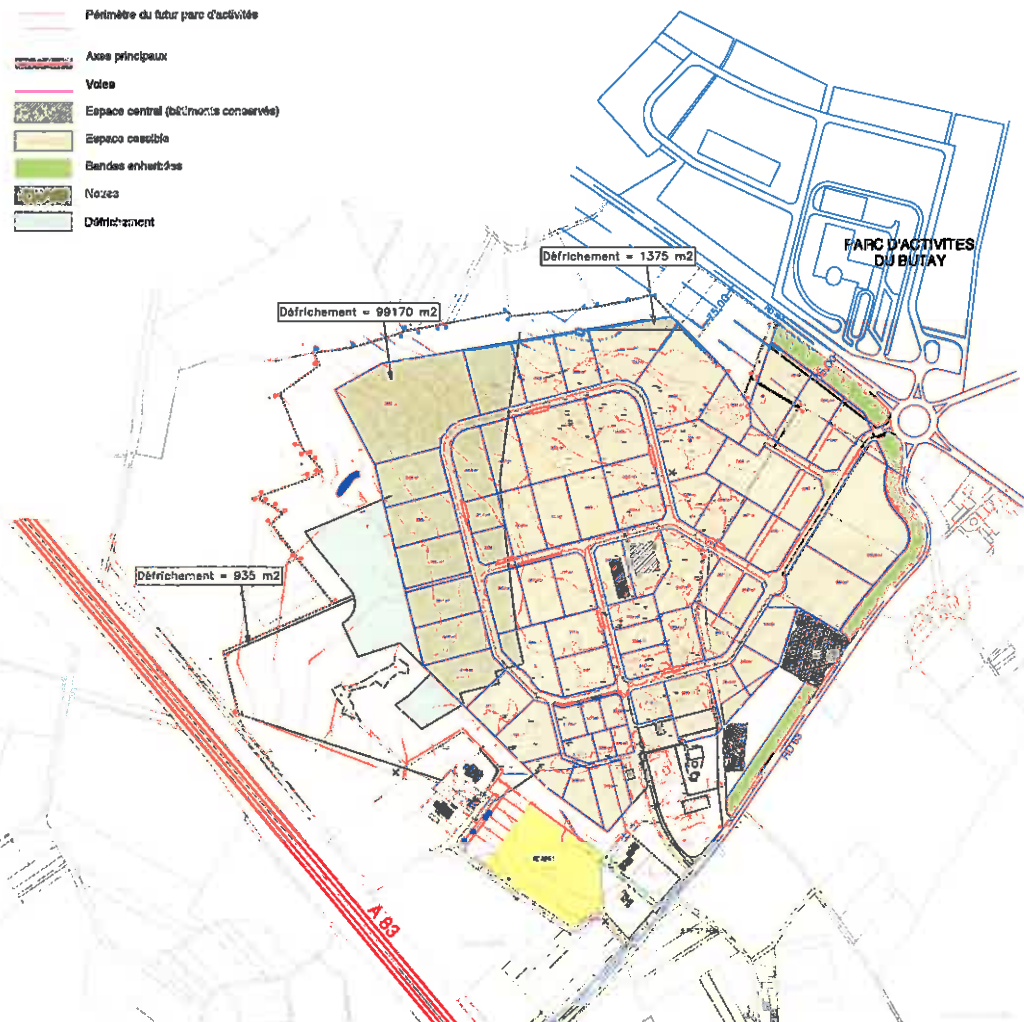
ECH 1/5000

OCTOBRE 2014

S.A.S. Christian GONZALEZ
Architecte - Urbaniste
1, allée du Plessier
44300 BRETTE
Tél : 02 51 75 07 02
Fax : 02 51 75 18 00
email : christian.gonzalez@orange.fr

BUREAU D'ETUDES TERRAIN
TERRAIN
2, rue de la Ligne
1, rue des Bouteilles
44110 BRETTE-SUR-LOIRE
Tél : 02 40 03 64 16
Fax : 02 40 03 64 16
email : bureau@terrain.fr

- Périmètre du futur parc d'activités
- Axe principal
- Vies
- Espace central (bâtiments conservés)
- Espace ouvert
- Bandes enherbées
- Noies
- Défrichement





Annexe 5 : Plan des abords du projet



Echelle : 1/5000

Diagnostic faune flore/habitats

**- Montbert (44) -
Parc d'activités de
la Bayonne
- 2013-**



691 la Pageaudière
44521 OUDON
Tél. : 06 81 79 85 95
www.ecocoop.fr



Boulevard de la Vie, BP12
85170 BELLEVILLE SUR VIE
Tél. : 02 51 24 40 25
Fax : 02 51 24 40 29

Table des matières

A. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES.....	1
1) Les zonages de gestion et de protection.....	1
a) Les arrêtés de protection de biotope (A.P.B.).....	1
b) Réserve Naturelle Nationale (R.N.N.)	1
c) Réserve Naturelle Régionale (R.N.R.)	1
d) Réserve biologique.....	1
e) Parc naturel régional (P.N.R.).....	1
f) Natura 2000 : les directives « oiseaux » (79/409) et « habitats faune flore » (92/43)	1
2) Les zonages d'inventaires	1
a) Z.N.I.E.F.F. de type 1	1
b) Z.N.I.E.F.F. de type 2.....	3
3) Cartographie	5
4) Conclusions	6
B. PROSPECTIONS DE TERRAIN.....	6
C. ETAT INITIAL	7
1) Botanique et Habitats naturels	7
a) Méthodologie	7
b) Résultats	7
c) Conclusions	11
2) Ornithologie : nidification	11
a) Méthodologie	11
b) Résultats	12
c) Conclusions	12
3) Amphibiens et reptiles	13
a) Méthodologie	13
b) Résultats	14
c) Conclusions	15
4) Insectes	16
a) Méthodologie	16
b) Résultats	16
c) Conclusions	18
5) Mammifères.....	18
a) Méthodologie	18
b) Résultats	18
c) Conclusions	19
6) Etat initial : conclusion	20

D. ANNEXES	22
1) Annexe 1 : liste des espèces végétales	22
2) Annexe 2 : localisation des pelotes de réjection.....	25
3) Annexe 3 : législation sur les Amphibiens.....	26
4) Annexe 4 : illustration, Chiroptère.....	27
5) Annexe 5 : législation sur les Chiroptères	28

Tableau 1 : dates des prospections	6
Tableau 2 : liste avifaune.....	12
Tableau 3 : avifaune, statuts réglementaires	13
Tableau 4 : liste des Amphibiens	14
Tableau 5 : Amphibiens, statuts réglementaires	15
Tableau 6 : liste des insectes.....	17
Tableau 7 : liste des Chiroptères	18
Tableau 8 : Chiroptères, statuts réglementaires	19
Tableau 9 : résumé des impacts et mesures.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 10 : liste des espèces végétales	23

Cartographie 1 : localisation des Z.N.I.E.F.F., rayon de 10 km.....	5
Cartographie 2 : botanique et habitats naturels	9
Cartographie 3 : éléments botaniques et arbres remarquables	10
Cartographie 4 : localisation des points I.P.A.....	11
Cartographie 5 : Amphibiens, zones d'inventaire	14
Cartographie 6 : arbres favorables aux insectes xylophages	17
Cartographie 7 : Mammifères, observations Chiroptères	19
Cartographie 8 : sensibilités globales	21
Cartographie 9 : localisation des pelotes de réjection.....	25

En couverture : deux photos du site, une photo de larve de Salamandre tachetée

Illustration 1 : vue du site, allée forestière	4
Illustration 2 : larve de Salamandre.....	15
Illustration 3 : arbres présentant des trouées d'émergence	16
Illustration 4 : arbre remarquable (photo prise à partir de l'ancien terrain de foot, direction nord)	20
Illustration 5 : Eplpactis helleborine (ou à larges feuilles).....	24
Illustration 6 : cadavre de Pipistrelle commune.....	27



Illustration 1 : vue du site, allée forestière



A. Recherches bibliographiques

Dans un rayon de 10 km, la zone d'étude est concernée par différents périmètres de connaissance, de protection et de gestion de l'environnement :

1) Les zonages de gestion et de protection

a) Les arrêtés de protection de biotope (A.P.B.)

Aucun périmètre de ce type n'est à signaler.

b) Réserve Naturelle Nationale (R.N.N.)

Aucun périmètre de ce type n'est à signaler.

c) Réserve Naturelle Régionale (R.N.R.)

Aucun périmètre de ce type n'est à signaler.

d) Réserve biologique

Aucun périmètre de ce type n'est à signaler.

e) Parc naturel régional (P.N.R.)

Aucun périmètre de ce type n'est à signaler.

f) Natura 2000 : les directives « oiseaux » (79/409) et « habitats faune flore » (92/43)

Aucun périmètre n'est à signaler, néanmoins à 12 km à l'est, le lac de Grand-lieu supporte une biodiversité reconnue :

- une Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.), directive européenne 79/409, « Oiseaux »,
- un Site d'Importance Communautaire (S.I.C.), directive européenne 92/43, « habitats faune-flore »,
- une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.),
- une Z.N.I.E.F.F. de type 1,
- une Réserve Naturelle Nationale et Régionale (R.N.N. et R.N.R.).

Ce périmètre peut être lié à l'étude au regard de l'ornithologie, par exemple certains oiseaux hivernants peuvent venir sur le site et à proximité. *Eventuellement s'y ajouterait le Marais de Goulaine, à proximité des 10 km décrits.*

2) Les zonages d'inventaires

a) Z.N.I.E.F.F. de type 1

On dénombre 6 Z.N.I.E.F.F. de type 1, dans un rayon de 10 km. Dans le paragraphe suivant, sont signalés les périmètres susceptibles d'interagir avec le projet (habitats communs réputés pour des espèces mobiles, écosystèmes propices, etc.).

- **Z.N.I.E.F.F. 00001156 PRAIRIES ET BOIS TOURBEUX DU MARAIS GATÉ :**

D'une surface de 54 ha, elle est située sur les communes de Saint Colomban et Geneston, cette Z.N.I.E.F.F. est à 6.5 km au sud-ouest du projet.

Le commentaire fourni par la D.R.E.A.L. renseigne sur « ensemble de prairies bocagères, de boisements et de landes tourbeuses bordant un petit cours d'eau, abritant une flore riche et variée comprenant en particulier plusieurs plantes rares voir protégées dans notre région. On y note aussi la présence de deux espèces d'Odonates rares dont une protégée en France ».

Ces écosystèmes portent des intérêts entomologiques (Odonates) et botaniques.

- **Z.N.I.E.F.F. 00001161 BOCAGE RELICTUEL DE LA LANDE A ST-COLOMBAN :**

D'une surface de 164 ha, elle est située sur les communes de Saint Colomban et de St Philbert de Bouaine, cette Z.N.I.E.F.F. est à 7 km au sud-ouest du projet, à proximité de la précédente.

Le commentaire fourni par la D.R.E.A.L. renseigne sur un « bocage dense relictuel renfermant de nombreuses mares abritant deux espèces d'Amphibiens rares et protégées. Présence de plantes rares dont quatre sont protégées. Avifaune bocagère intéressante. Nidification probable du Faucon hobereau (1999) ».

Ces écosystèmes (dont une ancienne sablière) portent des intérêts batracologiques et botaniques puis d'un second ordre, ornithologique.

- **Z.N.I.E.F.F. 10640001 PRAIRIES HUMIDES ET COTEAUX BOISES ENTRE BEAUTOUR ET VERTOU :**

D'une surface de 77 ha, elle est située sur la commune de Vertou, cette Z.N.I.E.F.F. est à 8 km au nord du projet.

Le commentaire fourni par la D.R.E.A.L. renseigne sur un « ensemble constitué de prairies inondables, de coteaux boisés et des berges vaseuses de la rivière, abritant des groupements végétaux variés, caractéristiques des prairies hygrophiles et des mégaphorbiaies avec en particulier plusieurs plantes rares dont une plante endémique. Intéressante diversité d'Odonates notamment au niveau de l'ancienne boire de Beautour ».

Ces écosystèmes portent des intérêts entomologiques (Odonates) et botaniques.

- **Z.N.I.E.F.F. 10640002 PRAIRIES HUMIDES ET COTEAUX BOISES A PORTILLON :**

D'une surface de 76 ha, elle est située sur les communes de Vertou et de St Fiacre sur Maine, cette Z.N.I.E.F.F. est à 6 km au nord du projet, à proximité de la précédente.

Le commentaire fourni par la D.R.E.A.L. renseigne sur des « prairies humides et coteaux boisés abritant une flore riche et diversifiée (flore prévernale notamment) avec quelques plantes rares et protégées en Pays de la Loire ».

Ces écosystèmes portent un intérêt botanique.

- **Z.N.I.E.F.F. 10640003 PRAIRIES HUMIDES ET COTEAUX BOISES A SAINT FIACRE SUR MAINE :**

D'une surface de 35 ha, elle est située sur les communes de la Haie Fouassière, de Maisdon sur rivière et de St Fiacre sur Maine, cette Z.N.I.E.F.F. est à 7 km au nord-est du projet, à proximité des deux précédentes.

Le commentaire fourni par la D.R.E.A.L. renseigne sur un « ensemble de coteaux boisés aux pentes localement très abruptes, de prairies humides et d'un petit vallon bordant la Sèvre Nantaise. Riche flore prévernale dans les sous-bois comprenant en particulier quelques plantes rares ou protégées dans notre région ».

Ces écosystèmes portent un intérêt botanique.

- **Z.N.I.E.F.F. 10660001 COTEAU BOISE ENTRE PONT CAFFINEAU ET CHASSELOIRE :**

D'une surface de 6 ha, elle est située sur les communes de Château Thébaud et de Maisdon sur rivière, cette Z.N.I.E.F.F. est à 5 km au nord-est du projet.

Le commentaire fourni par la D.R.E.A.L. renseigne sur un « versant de coteau boisé bordant la Maine abritant une riche flore prévernale dont plusieurs plantes rares ou protégées en Pays de la Loire ».

Ces écosystèmes portent un intérêt botanique.

b) Z.N.I.E.F.F. de type 2

A la différence des Z.N.I.E.F.F. de type 1 plus spécifiques, ces zones illustrent une qualité environnementale globale. Ainsi, au-delà des taxons notoires (botanique, etc.) on considère que cette surface est dans son ensemble, un espace favorable.

On dénombre trois Z.N.I.E.F.F. de type 2 dans un rayon de 10 km :

- **Z.N.I.E.F.F. 10640000 VALLEE DE LA SEVRE NANTAISE DE NANTES A CLISSON :**

D'une surface de 1 012 ha et située au plus proche à 5,5 km au nord-est, elle concerne les communes de :

44043 CLISSON	44109 NANTES
44063 GETIGNE	44117 LE PALLET
44064 GORGES	44143 REZE
44070 LA HAIE-FOUASSIERE	44159 SAINT-FIACRE-SUR-MAINE
44088 MAISDON-SUR-SEVRE	44215 VERTOU
44100 MONNIERES	85076 CUGAND

Le commentaire fourni par la D.R.E.A.L. renseigne sur une « vallée pittoresque constituée de prairies inondables bordées de coteaux boisés aux pentes abruptes par endroit. La partie aval de la Sèvre Nantaise autrefois soumise au régime des marées est aujourd'hui séparée de la Loire par un barrage. Cette vallée abrite d'intéressants groupements végétaux constitués d'une **flore prévernale** en particulier, riche et variée comprenant un certain nombre d'espèces rares et protégées. L'intérêt **faunistique** de cette zone est aussi non-négligeable ».

• **Z.N.I.E.F.F. 10660000 VALLEE DE LA MAINE A L'AVAL D'AIGREFEUILLE-SUR-MAINE :**

D'une surface de 307 ha et située au plus proche à 2.5 km à l'est, elle concerne les communes de :

44002 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	44159 SAINT-FIACRE-SUR-MAINE
44037 CHATEAU-THEBAUD	44173 SAINT-LUMINE-DE-CLISSON
44088 MAISON-SUR-SEVRE	44215 VERTOU

Le commentaire fourni par la D.R.E.A.L. renseigne sur une « vallée très encaissée avec quelques prairies humides inondables bordées de coteaux boisés abritant une **flore prévernale** intéressante dont certaines espèces rares ou peu communes dont une protégée au niveau régional. Peuplement **odonatologique** riche et varié comprenant en particulier plusieurs espèces rares dont une protégée au niveau national ».

• **Z.N.I.E.F.F. 10690000 FORET DE TOUFFOU :**

D'une surface de 227 ha et située au plus proche à 3 km au nord, elle concerne les communes du Bignon, les Sorinières et Vertou.

Le commentaire fourni par la D.R.E.A.L. renseigne sur un « petit massif forestier avec un petit étang bordé de prairies bocagères où s'écoule un petit cours d'eau. Intérêt **faunistique** important en particulier sur le plan **avifaunistique**, **mammalogique**, **herpétologique** et **entomologique** (Odonates et lépidoptères rhopalocères notamment) avec présence de plusieurs espèces animales rares dont certaines protégées.

Cette vallée abrite d'intéressants groupements végétaux constitué d'une flore prévernale en particulier, riche et variée comprenant un certain nombre d'espèces rares et protégées. L'intérêt faunistique de cette zone est aussi non-négligeable »

La carte illustre la répartition des ZNIEFF de type I (en vert) et de type II (en orange) dans le département de la Mayenne. Les zones de type I sont principalement situées dans les zones humides et les forêts, tandis que les zones de type II couvrent de vastes étendues de terres agricoles et de forêts. Des labels indiquent des lieux spécifiques comme la Forêt de Touffou, le bocage relictuel de la Lande à Saint-Colomban, et la vallée de la Maine à L'Aigrefeuille-sur-Maine. Une légende en haut à droite définit les symboles utilisés, et une échelle de 0 à 5 km est fournie en bas à droite.

Cartographie 1 : localisation des Z.N.I.E.F.F., rayon de 10 km

4) Conclusions

Le regard porté sur les périmètres de protection et d'inventaires dans un rayon de 10 km autour du projet indique une sensibilité pour les odonates et la végétation.

Les autres taxons susceptibles d'être en interaction avec le site ne semblent pas apporter des contraintes, *a priori*. On peut ensuite et à l'instar d'autres sites y ajouter l'ornithologie, l'entomologie etc.

Les Z.N.I.E.F.F. à proximité sont à 2,5 et 3 km du site, qui est lui-même enclavé d'un point de vue écologique par la D137 et l'A83.

Du point de vue bibliographique, les périmètres signalés et proches du projet n'apportent pas de contraintes fortes.

B. Prospections de terrain

Les sorties de terrain ont été réalisées du mois de février à septembre 2013, seule la pluviométrie abondante de février à juin est à signaler.

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Habitats naturels – botanique	X			X		X	X	X
Amphibiens	X			X		X	X	X
Avifaune	X			X		X	X	X
Insectes				X		X	X	X
Chiroptères	X			X		X	X	X

Tableau 1 : dates des prospections

C. Etat initial

1) Botanique et Habitats naturels

a) Méthodologie

Les prospections de terrain ont débuté en février, (compte tenu d'une météo propice). Les prospections de mai – juin ont été complétées en juillet, en août et en septembre.

Nous définissons les habitats d'après le code CORINE biotope, en évaluant la composition floristique des milieux (phytosociologie synusiale intégrée).

Les recherches de plantes rares ou patrimoniales s'effectuent sur deux plans : à chaque sortie de terrain et lors des sorties consacrées à la botanique en parcourant l'ensemble du site.

La liste des espèces est en [annexe 1](#).

b) Résultats

- Botanique :

Nous n'avons pas relevé d'éléments remarquables du point de vue réglementaire.

On note la présence de l'*Epipactis helleborine* (à larges feuilles), qui est considérée comme rare en Mayenne (53) et en Vendée (85).

La diversité arborée est notable, au nombre de 34 espèces minimum. Quelques arbres vieux et conduits en têtard sont intéressants en tant que support biologique ; un micro écosystème à part entière. Ils sont appelés arbres remarquables dans la cartographie.

Une plante à surveiller pour son caractère exogène : le Sumac de Virginie. L'espèce est reconnue comme l'une des « Plantes montrant une tendance à développer un caractère envahissant, mais uniquement en milieu fortement anthropisé, et dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde »¹.

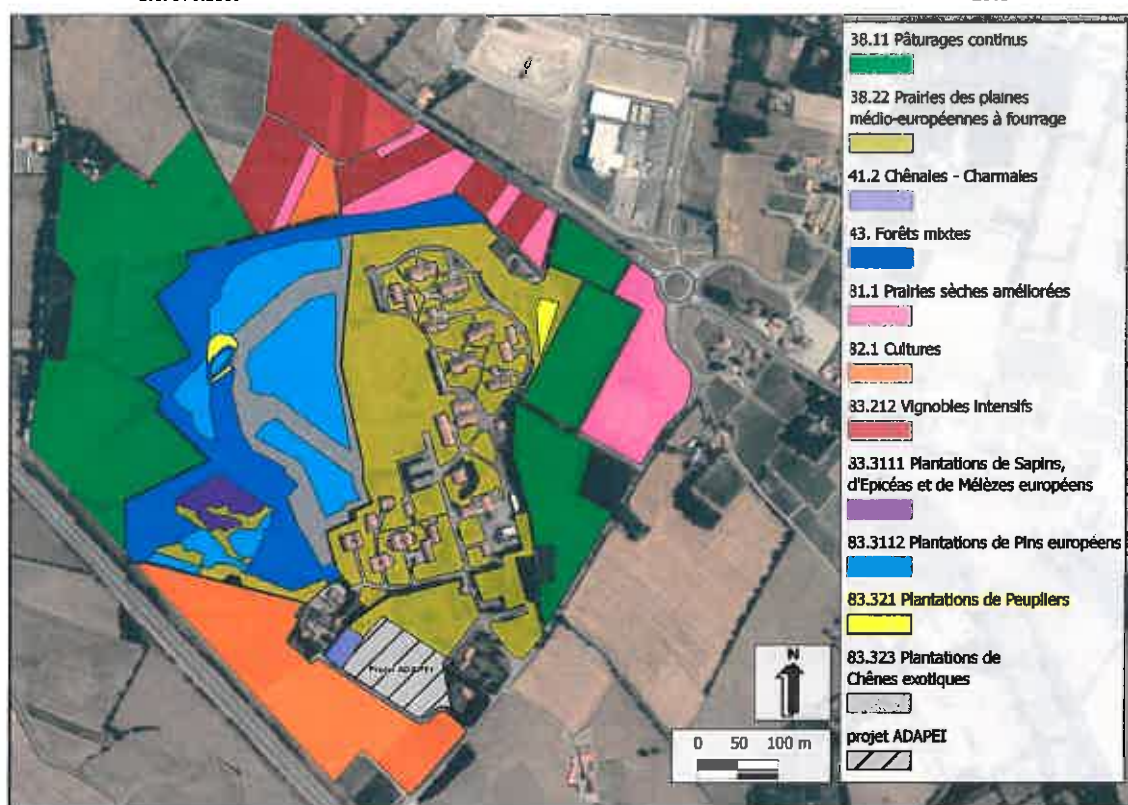
- Habitats naturels :

Les habitats d'après la codification du code Corine biotope sont :

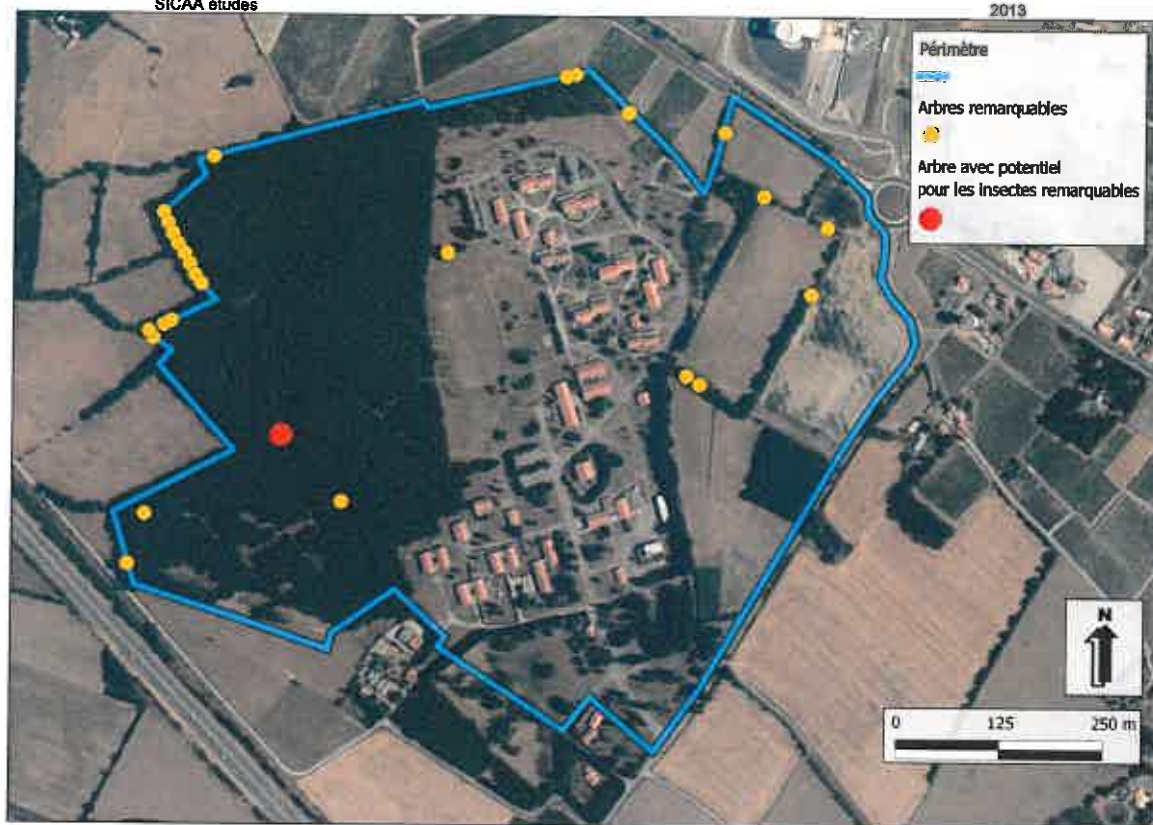
- **22.1 Eaux douces**, appellation générique puisqu'elle concerne la pièce d'eau en elle-même, indépendamment des ceintures végétales,
- **38.11 Pâturages continus**, représentent les prés pâturés mésophiles continus. Habitat commun dans notre région de polyculture élevage et bocagère, avec un intérêt biologique relativement important,

¹ Liste des plantes vasculaires invasives des Pays de la Loire – Mars 2013 – Conservatoire Botanique national de Brest. [Lien](#).

- **38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage**, appellation volontairement attribuée à l'ensemble des anciennes pelouses, qui sont devenues une gestion plus douce, des prairies à part entière. On y retrouve les espèces de Poacées caractéristiques. Cet habitat en tant qu'écosystème est relativement intéressant. Il se présente ici avec un gradient d'humidité variable entre des espaces séchant autour des bâtiments et des zones humides dans les boisements,
- **81.1 Prairies sèches améliorées**, appellation regroupant les parcelles semées (de Fétuque sp. notamment), proche des couverts monospécifiques, drainés et amendés,
- **82.1 Cultures**, l'appellation exacte est « champs d'un seul tenant intensément cultivés », décrite par des apports d'intrants systématiques et une rotation des cultures amenant un travail du sol important,
- **83.212 Vignobles intensifs**, décrits comme des terrains nettoyés de leur strate herbacée soumis à un traitement intensif,
- **41.2 Chênaies – Charmaies**, décrites comme des formations dominées par les Chênes, avec une strate herbacée bien développée. On remarque ici les boisements à l'est du site où l'Alisier torminal est bien représenté. Un stade intermédiaire entre le fourré et le boisement vient également sous cette appellation,
- **43 : Forêts mixtes**, comprenant les contours des parcelles forestières, elle est constituée d'essences diverses de feuillus et de résineux. Cet habitat ici, est relativement intéressant pour son potentiel biologique,
- **83.3111 Plantations de Pins européens**, planté de Pin noir d'Autriche ou de Pin sylvestre, cet habitat relève de la sylviculture. Les plantations sont équiennes, avec des tranches identiques,
- **83.3112 Plantations de Sapins, d'Épicéas et de Mélèzes européens**, se traduit ici une petite parcelle plantée d'Épicéa, du même acabit que le précédent,
- **83.321 Plantations de Peupliers**, deux petites plantations dédiées à la sylviculture, éventuellement avec une intention esthétique,
- **83.323 Plantations de Chênes exotiques**, en l'occurrence le Chêne rouge d'Amérique dont les plantations bordant les chemins forestiers ont vraisemblablement une intention esthétique.
- Les bâtiments, quant à eux n'ont pas de code à part entière. Ils se rapprocheraient du « 86.2 villages ». Pour les espèces rudérales/anthropophiles, ils peuvent devenir un lieu de gîte. Un cadavre de Pipistrelle commune a d'ailleurs été trouvée dans l'un des bâtiments apparemment utilisés comme terrain d'entraînement par la Gendarmerie ou la Police.



Cartographie 2 : botanique et habitats naturels



Cartographie 3 : éléments botaniques et arbres remarquables

c) Conclusions

Aucun élément n'est à signaler d'un point de vue réglementaire ou patrimonial.

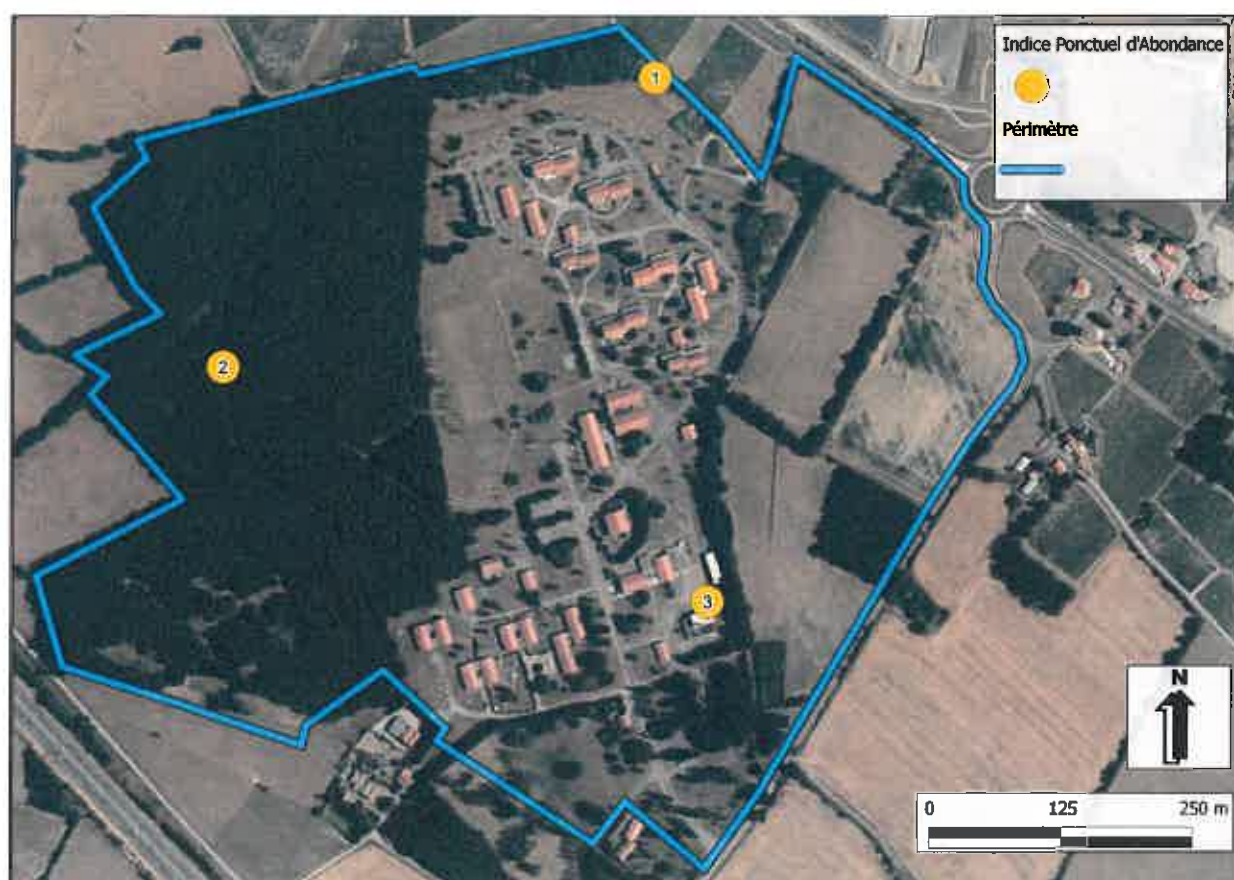
L'arbre avec des trouées d'émergence d'insectes xylophages sera considéré au paragraphe Entomologie.

2) Ornithologie : nidification

a) Méthodologie

Des points d'Indice Ponctuel d'Abondance (I.P.A.) ont été repérés sur le site. Ils nous permettent d'entendre et de voir l'ensemble des espèces évoluant sur site au contact des différents biotopes.

Les prospections crépusculaires et nocturnes nous permettent de compléter cette liste. En complément, à chaque sortie, nous notons les contacts auditifs et visuels (jumelles 10*42). Sont considérés comme nicheur les individus montrant un comportement caractéristique : parade nuptiale, mâle chanteur, allés – retours sur leur territoire, transport de matériel de construction, nids occupés, etc.



Cartographie 4 : localisation des points I.P.A.

b) Résultats

On dénombre 32 espèces d'oiseaux, dont 12 nicheurs ; ce nombre est considéré comme un minimum compte tenu des conditions météorologiques. Les points prospectés (notamment en forêt) n'apportent pas de différence significative sur une éventuelle population forestière. Les différentes séances d'écoute nous ont permis de contacter les espèces suivantes :

Espèces	Nicheur
Accenteur mouchet	X
Bergeronnette grise	
Chardonneret élégant	
Chouette hulotte	
Corneille noire	
Coucou gris	
Fauvette à tête noire	X
Geai des chênes	
Grimpereau des jardins	
Grive mauvis	
Grive musicienne	
Hirondelle rustique	
Linotte mélodieuse	
Martinet noir	
Merle noir	X
Mésange à longue queue	

Espèces	Nicheur
Mésange bleue	X
Mésange charbonnière	X
Moineau domestique	X
Pic épeiche	
Pic vert	
Pie bavarde	
Pigeon ramier	
Pinson des arbres	X
Pouillot véloce	X
Rossignol	X
Rouge-gorge	X
Sittelle torchepot	
Tourterelle des bois	
Tourterelle turque	
Troglodyte mignon	X
Verdier	X

Tableau 2 : liste avifaune

c) Conclusions

Le peuplement rencontré est commun au territoire. Les boisements à l'ouest et les milieux ouverts concentrent la plupart des observations.

On rappelle que quasiment toutes les espèces d'oiseaux sont protégées en France métropolitaine. Quantitativement ou qualitativement, les populations observées ne sont pas particulièrement remarquables.

La Linotte mélodieuse, en Vulnérable lorsque son statut est nicheur, ce qui n'est pas le cas ici.

	Berne		Bonn		79/409/CEE			Protection nationale	Nicheur France métropolitaine (2008)
	An2	An3	An1	An2	Annexe 2		An3/I		
					An2/I	An2/II			
Accenteur mouchet	X							X	LC
Bergeronnette grise	X							X	LC
Chardonneret élégant	X							X	LC
Chouette hulotte								X	LC
Corneille noire						X			LC
Coucou gris		X						X	LC
Fauvette à tête noire	X			X				X	LC
Geai des chênes						X			LC
Grimpereau des jardins	X							X	LC

	Berne		Bonn		79/409/CEE			Protection nationale	Nicheur France métropolitaine (2008)
	An2	An3	An1	An2	Annexe 2		An3/I		
					An2/I	An2/II		art3	
Grive mauvis		X				X			-
Grive musicienne		X				X			LC
Hirondelle rustique	X							X	LC
Linotte mélodieuse	X							X	VU
Martinet noir		X						X	LC
Merle noir		X				X			LC
Mésange à longue queue		X						X	LC
Mésange bleue	X							X	LC
Mésange charbonnière	X							X	LC
Moineau domestique								X	LC
Pic épeiche	X							X	LC
Pic vert	X							X	LC
Pie bavarde						X			LC
Pigeon ramier					X		X		LC
Pinson des arbres		X						X	LC
Pouillot véloce	X			X				X	LC
Rossignol	X							X	LC
Rouge-gorge	X							X	LC
Sittelle torchepot	X							X	LC
Tourterelle des bois		X				X			LC
Tourterelle turque		X				X			LC
Troglodyte mignon	X							X	LC
Verdier	X							X	LC

Tableau 3 : avifaune, statuts réglementaires

Les observations en début et fin de cycle de reproduction pendant les périodes migratoires font état de la migration automnale et buissonnante des Fringillidés, notamment du Chardonneret élégant observé en petites bandes de moins de dix individus, se déplaçant le long des trames vertes.

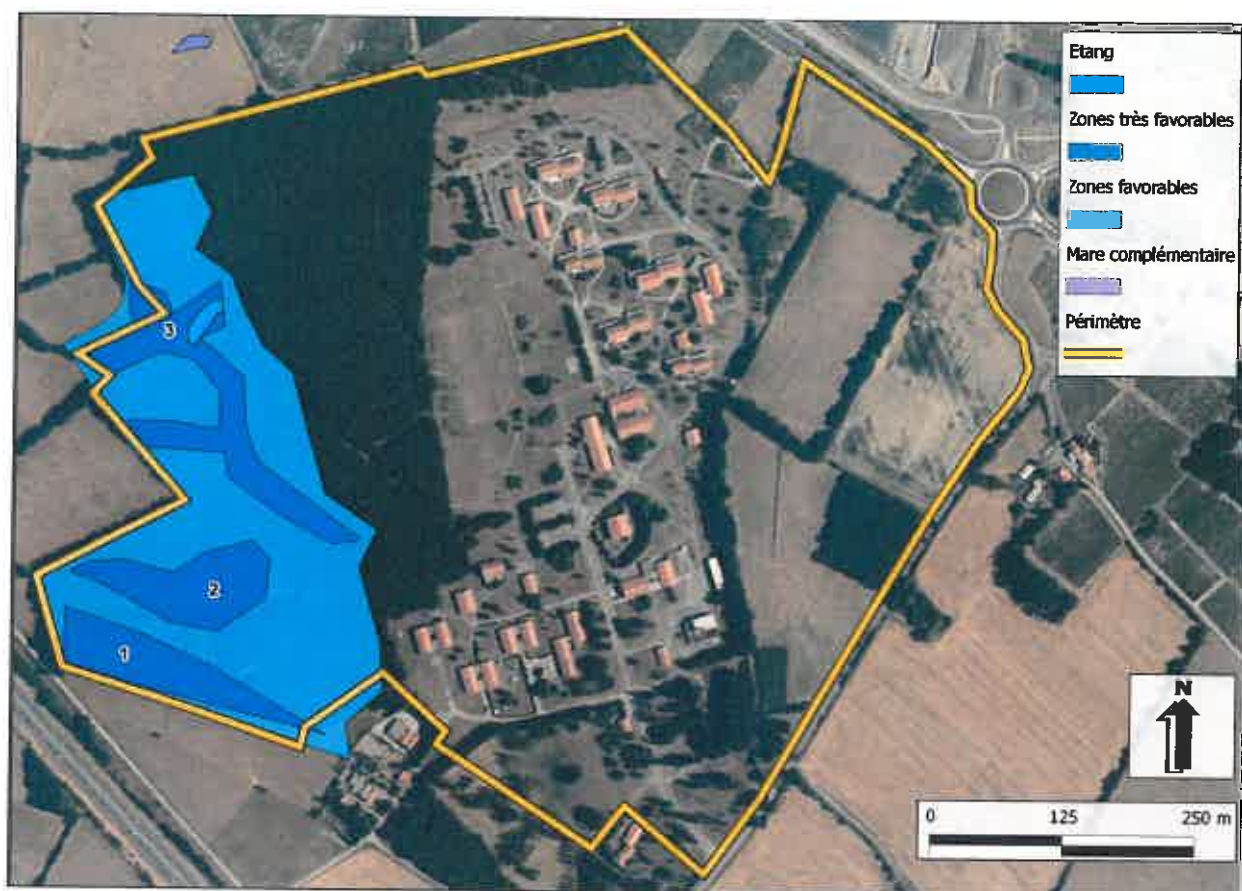
Des pelotes de rejections de Chouette effraie ont été repérées dans quelques bâtiments, cf. [annexe 2](#).

3) Amphibiens et reptiles

a) Méthodologie

Nous avons parcouru l'ensemble du site à la recherche des zones humides, éventuelles zones de transit et de reproduction. Les contacts peuvent être auditifs ou visuels, nous permettant de détecter les individus ainsi que leurs pontes. Pour limiter les perturbations du milieu, l'utilisation d'une époussette/troubleau est évitée, remplacée par des lampes puissantes. Nous avons délimité une zone d'inventaire favorable puis des zones plus précises de présence effective des populations.

Les conditions climatiques pour l'observation étaient particulièrement favorables, grâce à un printemps doux et remarquablement pluvieux.



Cartographie 5 : Amphibiens, zones d'inventaire

Pour les reptiles, nous avons également considéré l'ensemble du site, où les individus viennent prendre de la température. De façon aléatoire, nous avons parcouru le site au gré des prospections sur toute la période d'intervention.

b) Résultats

	<i>Espèces</i>	<i>Nb Individus</i>
Zone n°1	Crapaud commun	1
	Grenouille agile	1
	Salamandre tachetée	12
Zone n°2	Salamandre tachetée	16
Zone n°3	Salamandre tachetée	514
étang	Triton palmé	12
	Grenouille agile	19
	Grenouille verte	1
	Salamandre tachetée	4
	Crapaud commun	41

Tableau 4 : liste des Amphibiens

Pour ces animaux, les conditions printanières ont été exceptionnelles, les populations de Salamandre semblent d'ailleurs remarquables sachant que les pontes sont en théorie de 8 à 55 larves².

Aucune autre espèce n'a été entendue ou vue dans le périmètre restant. On signale ici la présence d'une mare complémentaire dans une pâture, à 250 m, juste au nord / nord-ouest.

Malgré les prospections, aucun reptile n'a été observé.

c) Conclusions

Les résultats concernant les Amphibiens sont remarquables d'un point de vue quantitatif. D'un point de vue qualitatif, la diversité des espèces reste correcte. Cependant, le milieu n'abrite pas les autres espèces régionales, comme le Triton crêté.

Source INPN 2013	Liste rouge Amphibiens Fr métropolitaine (2008)	Liste rouge européenne UICN (2012)	Internationale		Réglementation communautaire			Nationale		
			Berne		Directive 92-43			Amphibiens et reptiles		
			An 2	An 3	An 2	An 4	An 5	Art 2	Art 3	Art 5
Grenouille verte	LC	LC		X			X			X
Crapaud commun	LC	LC		X					X	
Grenouille agile	LC	LC	X			X		X		
Triton palmé	LC	LC		X					X	
Salamandre tachetée	LC	LC	X						X	

Tableau 5 : Amphibiens, statuts réglementaires

La Grenouille agile est protégée, tout comme ses sites de reproduction et ses aires de repos au sens de l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007, présenté en [annexe 3](#). Elle a été observée au niveau de l'étang ; son lieu de reproduction.

Les reptiles n'ont pas été observés, les milieux sont néanmoins favorables pour les espèces communes. Les conditions météorologiques sont probablement en cause.



Illustration 2 : larve de Salamandre

² Duguet R. et Melki F. (ed.), *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*, éditions Biotope, ACEMAV coll., 2003, 480 p.

4) Insectes

a) Méthodologie

Les taxons sont nombreux, nous nous sommes concentrés ici sur les insectes saproxylophages à forte valeur patrimoniale, comme la Rosalie alpine, le Grand capricorne, le Lucane cerf-volant ou encore le Pique prune. Pour cet objectif, nous recherchons les arbres susceptibles d'accueillir leur présence, donc les vieux individus présentant des trouées d'émergence caractéristiques ou non.

Les autres taxons, Odonates, Rhopalocères ont été inventoriés au fur et à mesure des inventaires.

b) Résultats

Aucun insecte à forte valeur patrimoniale n'a été rencontré. Cependant, nous avons repéré un arbre avec un potentiel pour ces insectes remarquables. Il n'accueille pas de populations visibles mais ses caractéristiques sont favorables.



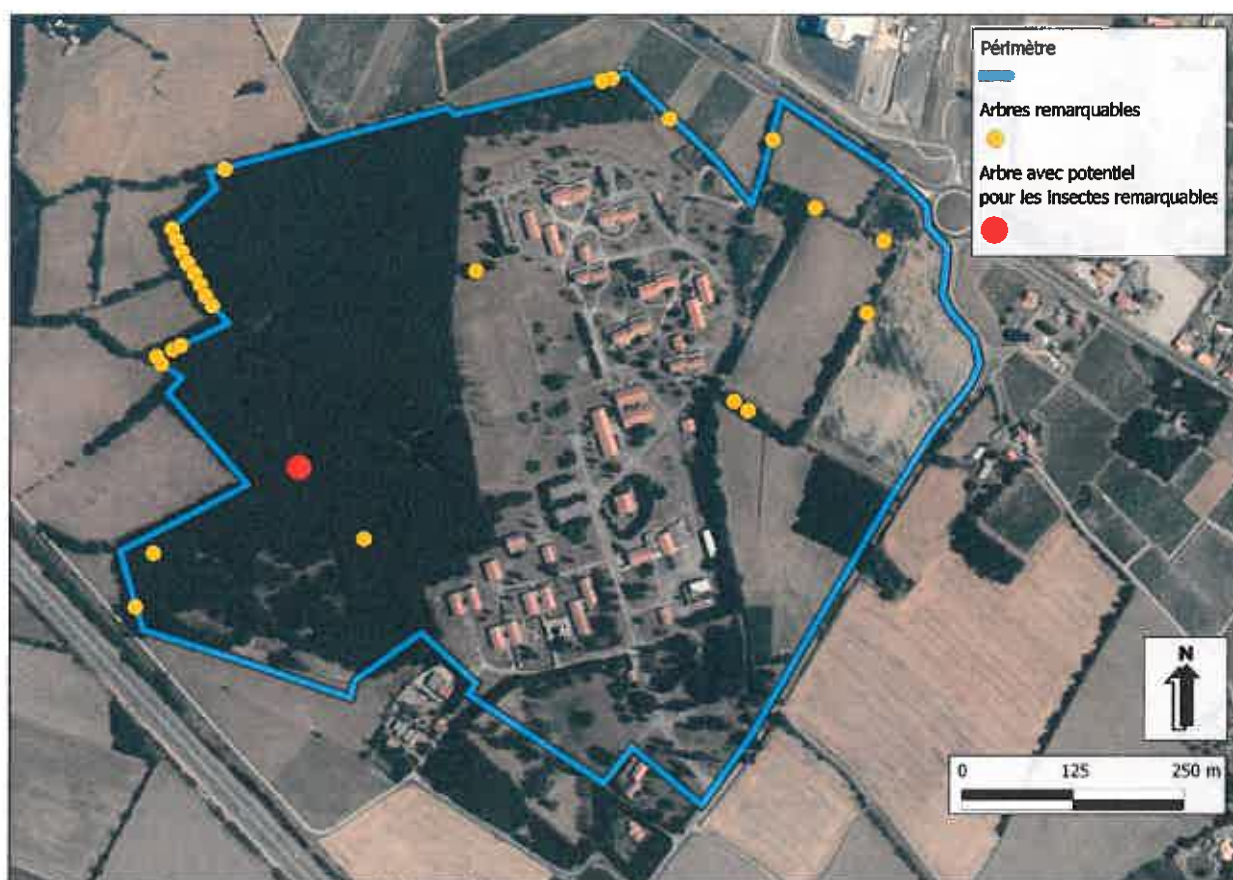
Illustration 3 : arbres présentant des trouées d'émergence

Les prairies jouent un rôle pour les insectes puisque de nombreuses Libellules y ont été observées (notamment une dizaine de *Sympetrum sanguineum*).

Quelques arbres morts ou troncs au sol sont présents dans les boisements, augmentant ainsi l'intérêt pour l'entomofaune du site. Toutefois, nous n'avons pas contacté d'espèces ou de populations remarquables

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Papillons de jour	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>
Pieride sp	<i>Pieris sp</i>
Azuré nerpuns	<i>Celastrina argiolus</i>
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>
Ecaille sanguine	<i>Arctia caja</i>
Mélité du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>
Goutte de sang	<i>Tyria jacobaeae</i>
Libellules	
Nymphe à corps de feu	<i>Sympetrum sanguineum</i>
Leste verte	<i>Chalcolestes viridis</i>
Aeschna sp.	<i>Aeschna sp.</i>

Tableau 6 : liste des insectes



Cartographie 6 : arbres favorables aux insectes xylophages

c) Conclusions

L'arbre signalé en rouge et malgré l'absence d'observation directe d'insectes, reste un élément important. Les autres arbres sont remarquables pour leur potentiel.

Pour l'entomofaune, les prairies actuelles sont particulièrement favorables pour les espèces communes, les boisements avec quelques troncs et arbres morts le sont également.

Nous n'avons pas contacté d'espèces rares ou patrimoniales. Le potentiel du site est intéressant pour une entomofaune commune dans notre région. L'absence supposée d'entretien chimique doit être l'un des facteurs importants.

5) Mammifères

a) Méthodologie

Nous avons principalement recherché les populations de Chiroptères. Les bâtiments abandonnés sont réputés favorables donc une inspection visuelle diurne de toutes les résidences et une recherche acoustique nocturne ont été menées. C'est au moyen de la Batbox D240x que nous avons prospecté l'ensemble du site. Des transects ont été parcourus plus spécifiquement (cf. carte suivante).

Pour les autres espèces de Mammifères, nous avons relevé les traces de présence trahissant leurs activités sur le site.

b) Résultats

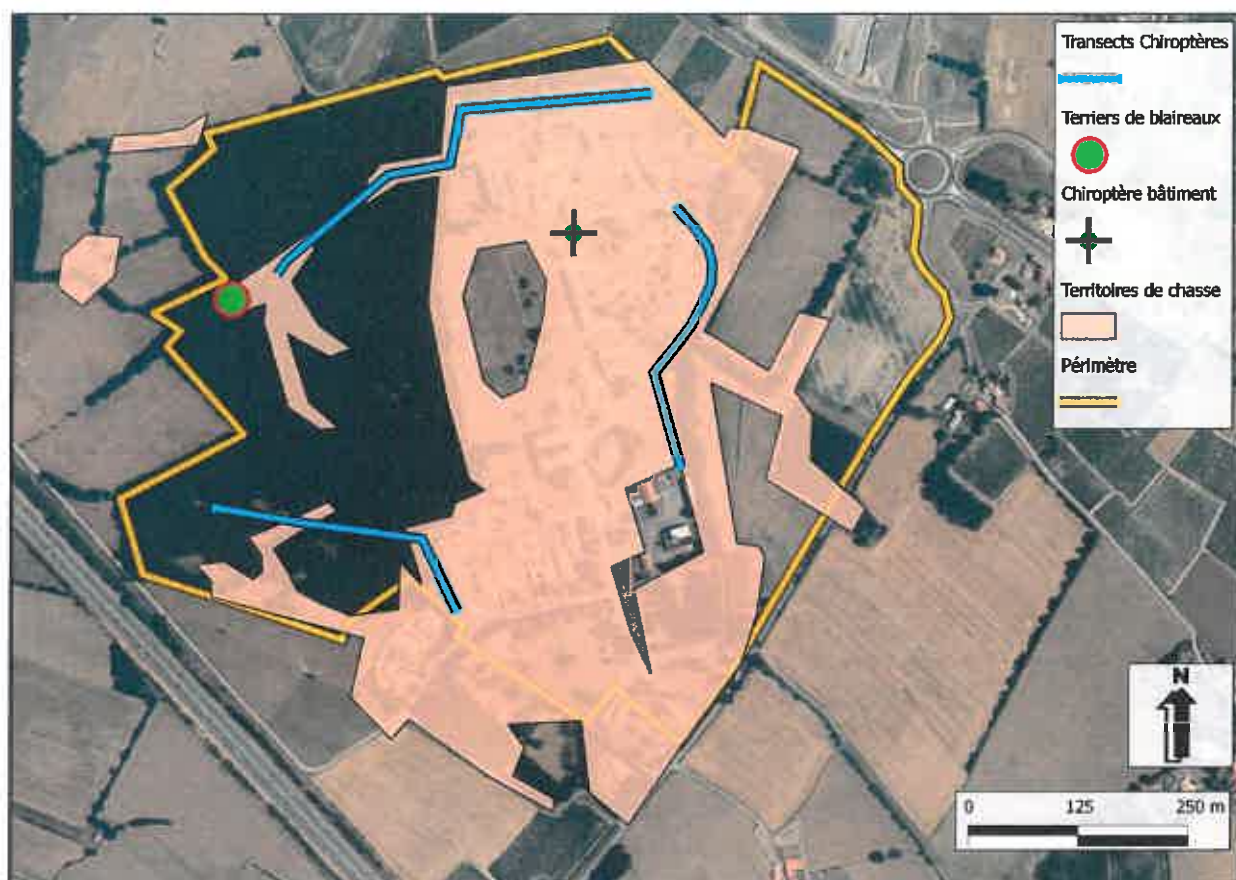
Les autres espèces de Mammifère (Chevreuils, Sangliers, Mustélidés, etc.), sont supposées et les quelques discussions avec les équipes travaillant sur le site nous confirment leur présence. Des terriers de blaireaux sont à signaler. (cf. carte suivante). Les espèces de Chiroptères contactées sont :

Espèces	Activité principale
Pipistrelle commune	Chasse
Pipistrelle de Kuhl	Chasse
Sérotine commune	Chasse
Myotis sp.	Transit actif

Tableau 7 : liste des Chiroptères

Nous les avons contactées dans et au-delà de l'aire d'étude. Les signaux caractéristiques des séquences de capture ont été relevés la plupart du temps. Le site est un territoire de chasse.

Un cadavre de Pipistrelle commune a été trouvé (cf. [annexe 4](#)). Les bâtiments, voués à la démolition n'accueillaient pas de Chiroptères et mis à part cet individu aucune colonie n'a été observée.



Cartographie 7 : Mammifères, observations Chiroptères

c) Conclusions

Pour les grands Mammifères, le boisement à l'ouest du site est un lieu de transit.

Compte tenu des usages dans les locaux, le site n'est pas propice aux Chiroptères en tant que gîte. Elles sont de passage pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

Toutes les chauves-souris contactées sont protégées ainsi que les biotopes nécessaires au bon accomplissement de leur cycle biologique. Cf. [Annexe 5](#).

	France métropolitaine	Mondiale de UICN	Internationale		Communautaire		Nationale	
			Berne		Bonn	92/43		Arrêté 23/04/2007
			An 2	An 3	An 2	An 2	An 4	Art 2
Pipistrelle commune	LC	LC	X	X			X	X
Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	X		X		X	X
Sérotine commune	LC	LC	X		X		X	X
Myotis sp.	-	-	-	-	-	-	-	X

Tableau 8 : Chiroptères, statuts réglementaires

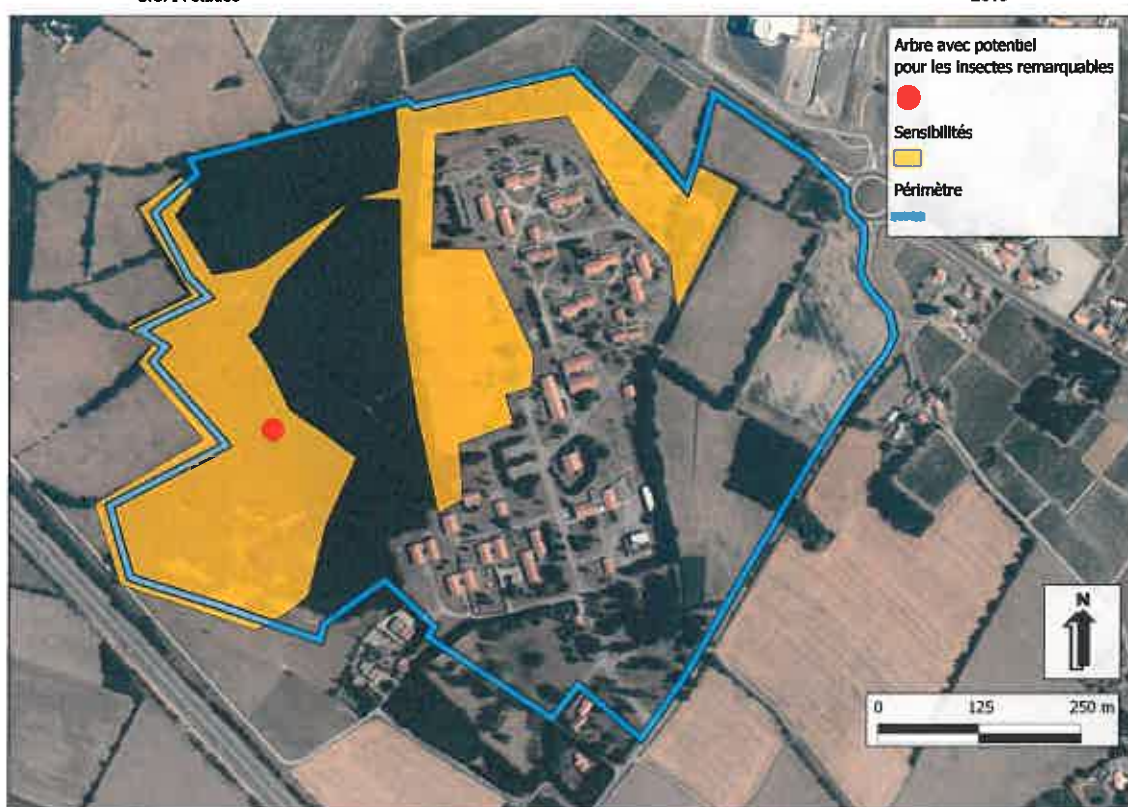
6) Etat initial : conclusion

En résumé, l'état initial nous montre une nature globalement ordinaire avec des espèces correspondantes à la biodiversité régionale.

Même si la plupart de ces espèces et leurs biotopes associés sont strictement protégés : les sensibilités environnementales - sans être absentes - sont faibles.



Illustration 4 : arbre remarquable (photo prise à partir de l'ancien terrain de foot, direction nord)



Cartographie 8 : sensibilités globales

D. Annexes

1) Annexe 1 : liste des espèces végétales

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	Mouron rouge	<i>Lysimachia arvensis</i>
Agrostide commun	<i>Agrostis capillaris</i>	Moutarde sp.	<i>Brassica sp.</i>
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	Nombril de vénus	<i>Umbilicus rupestris</i>
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i>	Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i>
Arum maculé	<i>Arum maculatum</i>	Origan commun	<i>Origanum vulgare</i>
Avoine folle	<i>Avena fatua</i>	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>
Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>
Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>	Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
Bouton d'or	<i>Ranunculus acris</i>	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>	Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>	Plantain majeur	<i>Plantago major</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>
Centauree jaccée	<i>Centaurea jacea subsp. Nigra</i>	Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>
Chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>	Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i>
Chèvrefeuille des haies	<i>Lonicera xylosteum</i>	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>
Chiendent commun	<i>Elytrigia repens</i>	Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i>	Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	Salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>
Crépide bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>	Scrophulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa</i>
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Séneçon jacobée	<i>Senecio jacobaea</i>
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i>	Stellaire graminée	<i>Stellaria graminea</i>
Digitale pourpre	<i>Digitalis purpurea</i>	Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>
Douce amère	<i>Solanum dulcamara</i>	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>
Epilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>	Trèfle des champs	<i>Trifolium pratense</i>
Epipactis à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine</i>	Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>
Euphorbe des bois	<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>
Fétuque sp.	<i>Festuca sp.</i>	Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>
Ficaire	<i>Ranunculus ficaria subsp. ficaria</i>	Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Alisier torminal	<i>Sorbus terminalis</i>
Fougère femelle	<i>Athyrium filix-femina</i>	Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>	Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>
Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>	Boulot verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Fromental	<i>Arrhenatherum elatius subsp. Bulbosum</i>	Catalpa	<i>Catalpa sp.</i>
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>	Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>	Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i>

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Géranium herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum</i>	Epicea	<i>Picea abies</i>
Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>	Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	Frêne à feuilles étroites	<i>Fraxinus angustifolia</i>
Houblon grimpant	<i>Humulus lupulus</i>	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>	Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>
Lamier blanc	<i>Lamium album</i>	Liquidambar	<i>Liquidambar styraciflua</i>
Lamier maculé	<i>Lamium maculatum</i>	Merisier	<i>Prunus avium</i>
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Lierre	<i>Hedera helix</i>	Orme lisse	<i>Ulmus laevis</i>
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	Petite centaurée commune	<i>Centaurium erythraea</i>
Linaire cymbalaire	<i>Cymbalaria muralis</i>	Peuplier	<i>Populus sp.</i>
Linaire vulgaire	<i>Linaria vulgaris</i>	Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i>
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Lycoper d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	Platane	<i>Platanus × hispanica</i>
Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>
Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris</i>	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens</i>	Saule marsault	<i>Salix caprea</i>
Menthe en épi	<i>Mentha spicata</i>	Saule pleureur	<i>Salix babylonica</i>
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Sumac de virginie	<i>Rhus typhina</i>
Minette	<i>Medicago lupulina</i>	Thuya	<i>Thuja sp.</i>
Molène Bouillon blanc	<i>Verbascum thapsus</i>	Tilleul	<i>Tilia sp.</i>
		Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>

Tableau 9 : liste des espèces végétales



Illustration 5 : Epipactis helleborine (ou à larges feuilles)

2) Annexe 2 : localisation des pelotes de réjection

Cartographie 9 : localisation des pelotes de réjection

3) Annexe 3 : législation sur les Amphibiens

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des Amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

/ Article 2 /

Pour les espèces d'Amphibiens et de reptiles dont la liste est fixée ci-après :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des oeufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Source :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=C0039BEF419BD56B166AB939535E46E4.tpdjo16v_3?idArticle=LEGIARTI000017880839&cidTexte=LEGITEXT000017880834&dateTexte=20131010

4) Annexe 4 : illustration, Chiroptère



Illustration 6 : cadavre de Pipistrelle commune

5) Annexe 5 : législation sur les Chiroptères

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

/ Article 2 /

Modifié par [Arrêté du 15 septembre 2012 - art. 1](#)

Pour les espèces de Mammifères dont la liste est fixée ci-après :

I. - Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de Mammifères prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Source :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=7119FD9FFC2B6939CC4E60EC41BFFD27.tpdjo16v_3?cidTexte=JORFTEXT000026460694&idArticle=LEGIARTI000026463606&dateTexte=20131011&categorieLien=id#LEGIARTI000026463606

